



Invitation et annonce officielle



WM
WECKENMANN

 **GREEN**
ESTATE
Immobilien
Entwicklung - Realisation
Vertrieb

SACS aero
space

IMNAUER
MINERALQUELLEN



I. Avant-propos

Chers amis du sport automobile,

la septième édition de la ZollernAlbKlassik approche. Il y a quelques changements.

Le plus important d'abord : Jessica et Andreas van Ostaejen viennent renforcer notre équipe. Nous nous réjouissons d'une bonne collaboration !

La définition des tâches de la classe « Classique » reste exigeant, mais elle est adaptée aux débutants et comporte un parcours raccourci afin que les participants puissent bien respecter les temps impartis.

En revanche, la classe « randonneur » est supprimée. Nous serions toutefois heureux d'accueillir les participants actuels dans la classe « Classique ».

Nous maintenons la classe « Sport » au même niveau que les années précédentes.

Nous vous souhaitons un bon moment jusqu'à la ZAK 2026 et nous serons ravies de faire votre connaissance ou de vous revoir !

Votre équipe d'organisation

Heike, Michael, Jessica & Andreas

II. Programme à titre provisoire

Dimanche, 31. Mars 2026

Fin d'inscription (l'inscription disponible à l'organisation, droit d'engagement inclus)

L'envoi de la confirmation de l'inscription se fera successivement avec l'entrée des inscriptions par email au plus tard environ 2 semaines avant la manifestation.

Samedi, 18. Avril 2026

7.30 – 8.15 heures

Vérifications administratives et petit déjeuner dans la

**Bahnhofstraße 51
72401 Haigerloch-Hart**

8.15 heures

Briefing devant l'entrée du bâtiment

9.00 heures

Départ de la 1ère voiture pour la 1ère étape (sous l'arc jaune)

A partir d'environ 17.00 heures

Arrivée de la 1ère voiture avec réception de champagne sur la place devant l'église à Haigerloch-Hart.

A partir de 18.30 heures

Winners Night avec présentation de l'itinéraire idéale et remise des prix au « **Waldhorn** », Bahnhofstrasse 16, Haigerloch-Hart

Changements du programme vont être annoncés par bulletin !



III. Organisation de la ZollernAlbKlassik

1. Organisateur

Organisateur de la 7^{ème} ZollernAlbKlassik est

Michael Wiring
Industriestraße 2/4
72401 Haigerloch-Hart

En collaboration avec les membres de la Triumph-IG-Südwest e.V (club associé du ADAC).

2. Officielles de la manifestation

2.1 Organisation générale

Michael Wiring 0049 172 8845388

2.2 Organisation sportive

Michael Wiring
Jessica und Andreas van Ostaeyen (chronométrage et évaluation)

2.3 Administration/Bureau d'inscriptions

Heike Wiring 0049 171 7030877

2.4 Arbitre

Un arbitre compétent sera choisi parmi les participants actifs et son nom sera annoncé lors du briefing.

2.5 Assistants

Les bénévoles de la ZollernAlbKlassik proviennent des rangs de l'amicale de la Triumph IG-Südwest.

3. Adresse permanente de l'administration

Heike Wiring
Industriestraße 2/4
72401 Haigerloch-Hart

e-mail: info@automobile-freizeit.de



IV. La manifestation en générale

1. Caractère

La 7^{ème}. ZollernAlbKlassik 2026 est une balade pour des voitures historiques. L'itinéraire et les épreuves sont adaptés aux possibilités de voitures anciennes. Dans aucun cas il s'agit d'une épreuve pour atteindre des vitesses maximales. Les vitesses moyennes sont inférieures à 50km/h. La manifestation se déroule pendant une journée. L'itinéraire idéal pour la classe « Sport » a une longueur d'environ 240 kilomètres. Le nombre de concurrents est limité à 40 véhicules.

L'événement fait parti du **Ori Cup Südwest 2026**. Tous les concurrents de la ZAK se trouvent automatiquement dans le classement du Cup. Plus d'infos sur le site www.automobile-freizeit.de.

2. Base de la manifestation

La manifestation est basée sur :

- Le code de la route (StVO) de la république fédérale allemande (Bundesrepublik Deutschland)
- Le code d'immatriculation (StVZO) de la république fédérale allemande (Bundesrepublik Deutschland)
- Les déterminations et dispositions des organismes publics, autorisant cette manifestation
- Les déterminations dans ce règlement, les règles d'exécution et des bulletins éventuelles.

3. Véhicules admis

Admis sont tous les voitures à quatre roues immatriculées, conforme au règlement technique du pays de provenance et d'un âge minimum de 30 ans dans l'année de l'événement. Les pneus doivent être munis d'une permission routière. L'organisation réserve le droit de refuser le départ d'un concurrent, en dépendance du résultat d'une vérification technique, par exemple si le bruit d'échappement n'est pas acceptable.

4. Teams

Chaque team se forme d'un pilote et d'un copilote nommés sur l'inscription. Le premier conducteur doit être équipé d'un permis de conduite valable. Le copilote a uniquement le droit de conduire avec un permis valable. Une licence n'est pas nécessaire pour la ZAK. Les membres du team ne sont pas obligés de porter des casques ou des vêtements non inflammables.

Compte tenu de la situation imprévisible de la pandémie, seuls les participants seront admis, qui ne présentent pas de symptômes correspondants et qui l'ont confirmé par écrit lors de la réception des documents.

5. Classification

La 7^{ème} ZollernAlbKlassik a lieu dans un classement sportif et dans un classement touristique.

5.1 Classement « Sport »

Significative pour un bon placement dans la classe « Sport » sont l'observation de la vitesse moyenne dans les épreuves de régularités (GP), le respect des temps idéales dans les épreuves avec cellule photo (SP) et à la fin d'une étape et de trouver l'itinéraire idéale dans les épreuves navigation. Les mesures sont effectuées à l'aide d'une cellule photoélectrique ou d'un tuyau. Il y a des points de mesure connue et inconnue, des contrôles de passage « self-service » et des panneaux. L'organisateur se réserve le droit de vérifier le respect du parcours idéal aussi par d'autres moyens.

Tous les aides/outils pour trouver le parcours idéal, mesurer le temps, etc. sont autorisés.



5.2 Classement « Classic »

Le contenu du classement "Classic" correspond à celui de la classe "Sport", mais les tâches des sections de navigation sont beaucoup plus simples. Le point 5.1 s'applique en conséquence.

6. Documents

Les concurrents reçoivent en cours de l'évènement et la distribution des documents tous ce qu'il faut pour trouver l'itinéraire idéal. Concernant le classement « Sport » ces documents font partie intégrale de ce règlement.

7. Hébergement

L'organisation possède une liste des possibilités d'hébergement de différentes catégories dans la région, quel que soit le type de demande.

V. Inscription

1. Inscription/Fin d'inscription

Chaque équipe souhaitant participer à la 7^{ème} ZöllernAlbKlassik doit envoyer le formulaire d'inscription joint à l'invitation - dûment rempli et signé - au bureau de la manifestation

Wirings Automobile Freizeit
Industriestraße 2/3
72401 Haigerloch-Hart

ou envoyer par mail

info@automobile-freizeit.de

Une inscription online est aussi possible sur le site de l'évènement

<https://www.automobile-freizeit.de/online-nennung-zollernalbklassik>

L'inscription doit être reçue au plus tard le **31 Mars 2026**. Par la suite, les inscriptions ne sont possibles qu'avec un supplément et seulement après consultation préalable avec l'organisation. En signant le bulletin d'inscription, tous les concurrents se soumettent aux règles de cette invitation. Les informations concernant le copilote peuvent être modifiées jusqu'à la vérification administrative. L'échange d'un conducteur, d'un copilote ou d'un véhicule ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'organisation jusqu'à la vérification administrative

2. Droit d'inscription

Les frais d'inscription indiqués ci-dessous s'appliquent par véhicule avec un équipage de 2 personnes (pilote / co-pilote).

Inscription jusqu'au 28 Février 2026 :

Classement « Sport »	250,- €
Classement « Classic »	250,- €



Inscription après le 1 Mars 2026

Classement « Sport »	315,- €
Classement « Classic»	315,- €

3. Les prestations

Le droit d'inscription comprend :

- les documents complets pour les équipes
- les numeros de portières
- les autorisations des communes et une assurance pour l'événement
- Le chronométrage et l'évaluation des contrôles
- Le petit déjeuner le 04.05.2024
- Le repas à midi le 04.05.2024 (boissons non comprises)
- Le dîner à l'occasion de la cérémonie de remise des prix le 10.05.2026 (boissons non comprises)

Les frais d'inscription doivent être transférés sur le compte

Michael Wiring
IBAN DE 88 3807 0724 0216 0950 00
BIC DEUTDEDBXXX

4. Acceptation de l'inscription

Les inscriptions ne seront acceptées que si le montant total des frais d'inscription a été payé à la date finale d'inscription.

5. Remboursement des frais d'inscription

Les frais d'inscription seront seulement à remboursés

- a) si le candidat n'est pas accepté
- b) si l'évènement n'a pas lieu.
- c) si un classement n'est pas réalisé

VI. Informations importantes sur le déroulement de l'événement

1. Avant le départ

Chaque équipe participante doit se présenter indépendamment au départ dans la période prévue (voir horaire).

1.1 Contrôle des documents

Avant le départ les contrôles suivants sont effectués :

- Permis de conduire du conducteur en cours de validité
- Documents du véhicule conformes aux dispositions nationales en vigueur dans le pays d'origine du véhicule.
- Eventuellement, déclaration de renonciation du propriétaire du véhicule
- Documents éventuellement exigés par les autorités
- La confirmation de l'absence de symptômes



Les véhicules des participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile d'un montant minimum de 1.000.000 €, valable pour tous les pays traversés dans le cadre de la manifestation. En s'inscrivant, les pilotes déclarent qu'une assurance responsabilité civile conforme à ces prescriptions est en vigueur sans restriction pour le véhicule mentionné. Chaque équipe reçoit des numéros de portières, un carnet de route, une carte de contrôle et un exemplaire des règles de réalisation.

1.2 Contrôle technique

Étant donné qu'un contrôle technique ne décharge pas le conducteur ou le propriétaire/opérateur de la responsabilité de la sécurité routière de son véhicule, l'organisateur ne fait pas de contrôle technique.

2. Zone d'étalonnage

Le parcours d'étalonnage officiel du ZollernAlbKlassik est décrit à l'aide de fléchés kilométrés. Il mène de Hart à Hart. Des panneaux pour l'orientation se trouvent au long du parcours. Pour l'étalonnage du compteur de distance, seuls les points de mesure marqués par des panneaux sont à utiliser, les points de croisement/signes dans les fléchés ne sont pas destinés à l'étalonnage, mais uniquement à l'orientation ! Le plan de la zone d'étalonnage est distribué en avance par mail. L'étalonnage est recommandé dans les deux classes.

3. Start/Restart

Avant le départ, toutes les équipes reçoivent un carnet de route contenant une description de l'itinéraire idéal (par ex. par fléchés kilométrés, sections de carte, etc.) ainsi qu'un carnet de contrôle pour documenter les contrôles de passage (DK), les contrôles de temps (ZK) et d'orientation (OK). Le carnet de contrôle n'est pas nécessaire pour la classe « Baladeurs » et sera éventuellement remplacée par un questionnaire.

Les véhicules prennent le départ toutes les minutes à partir de l'heure indiquée dans l'horaire (voir les règles de réalisation) dans l'ordre de la liste de départ. Les heures de départ après la pause de midi pour la classe « Sport » sont inscrites sur la carte de bord du participant au cours de la manifestation.

4. Les épreuves « Sport » et « Classic »

L'itinéraire idéal contient 2 étapes à parcourir dans un temps défini. Chaque étape se divise en plusieurs sections, chacune avec un type d'épreuves, soit navigation ou régularité.

4.1 Épreuves de navigation

Les épreuves de navigation sont originaire des années soixante (flèches, points, traits etc.). Les missions sont expliquées en détail dans les règles de réalisation et le carnet de route. L'objectif est de trouver et de parcourir un itinéraire idéal. Le respect de l'itinéraire idéal et de la réalisation des missions sont contrôlés de manière classique par des contrôles de passage (DK et OK).

4.2 Épreuves de régularité

Lors des épreuves de régularité (WP), les participants ont pour mission de parcourir le trajet indiqué en respectant une vitesse moyenne imposée (GP) ou parcourir une distance connue en un temps idéal (SP). En général, les épreuves de classement se déroulent sur des routes et des chemins qui ne sont pas fermés à la circulation publique. Si possible des terrains fermés peuvent également être utilisés pour cette sorte d'épreuves. Le parcours de l'épreuve est toujours défini avec précision, soit par des fléchés kilométrés, soit par une visualisation/croquis du parcours.

Le chronométrage des épreuves de régularité (points de mesure inconnus) s'effectue au moyen de cellules optiques et celui des épreuves de temps idéal (points de mesure connus) au moyen de cellules optiques ou de tuyaux. Le temps est mesuré avec une précision de 1/100 de secondes.



5. Schéma d'évaluation des épreuves « Sport » et « Classic »

évènement	évaluation
L'équipe ne participe pas avec les personnes nommées sur l'inscription.	pas d'admission au départ
3ieme violation du code de la route	perte de l'évaluation
Dépassement de vitesse documenté de plus de 20 %	perte de l'évaluation
Ne pas arriver au dernier contrôle horaire (ZK) d'une étape	perte de l'évaluation
Dépasser la limite de la carence de temps	perte de l'évaluation
2ieme violation du code de la route	900 points
1ier violation du code de la route	300 points
Se tromper du chemin dans une épreuve SP	100 points
Abandon, omission d'une SP ou d'une GP	100 points
Changement non confirmé d'une inscription dans le carnet de contrôle	50 points
Ne pas noter ou noter dans un désordre un contrôle passage (DK)	20 points
Pénalité maximale par cellule optique ou tuyaux	10 points
Ne pas noter ou noter dans un désordre un contrôle orientation (OK)	10 points
S'arrêter dans la zone entre le signe jaune et le signe rouge	10 points
Avance au contrôle horaire (ZK) par minute	10 points
Retard au contrôle horaire (ZK) par minute	1 point
Retard au départ/restart par minute	1 point
Différence par rapport au temps idéal par 1/100eme de seconde (GP et SP)	0,01 points
comportement antisportif	à la discrétion de l'arbitre

Au cours de l'évaluation, la différence par rapport au carnet de contrôle idéal en tenant compte des erreurs qui peuvent suivre, et les temps demandés sont déterminés et les points de pénalité correspondants sont attribués. Le score de chaque épreuve est calculé en additionnant les points de pénalités. L'équipe ayant le moins de points de pénalités se voit attribuer la 1ère place, les autres places étant attribuées par ordre ascendant des points de pénalités.

6. « Winners night » et remise des prix

La « Winners Night » et la remise des prix auront lieu au restaurant « Waldhorn », Bahnhofstr. 16 à Haigerloch-Hart.

VII. Prix/trophées

L'organisateur se réserve le droit de remettre des trophées ou d'autres prix.

VIII. Obligations des participants

1. Ordre de départ

Le départ est donné dans l'ordre croissant de la liste de départ publiée. Chaque équipe est responsable du respect de l'heure de départ/restart.

2. Signalisation des véhicules des concurrents

2.1 Numéros de portières

Les numéros de portières (deux) doivent se trouver visibles pendant tout l'événement sur les deux côtés des véhicules.



2.2 Divers

L'organisation n'est pas responsable pour un dommage éventuel, qui est causé par l'application des autocollants/dossards. A la fin de l'événement, ou avant le départ le dimanche, les dossards doivent être retirés du véhicule.

3. Cessation prématurée de la participation

Si une équipe décide de mettre fin prématurément à sa participation à l'événement en raison d'une défaillance technique ou d'un autre événement imprévisible, l'organisation doit en être informée. Une réentrée est possible dans certaines circonstances après consultation de l'organisation. Une cessation prématurée n'a pas un remboursement du droit d'inscription, même partiel, comme conséquence.

IX. Responsabilité civile

1. Obligation de l'organisateur

L'organisateur n'est responsable que si aucune exclusion de responsabilité n'a été convenue par ce document.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile dont les montants de couverture sont les suivants :

EUR	3 Million	dommages corporels
EUR	3 Million	dommages aux biens

2. Obligation et exclusion de la responsabilité des concurrents

2.1 Obligation

Les participants (pilotes, co-pilotes, propriétaires de voiture) participent à l'événement à leurs risques et périls. Ils sont seuls responsables, en droit civil et pénal, de tout dommage causé par eux ou par le véhicule qu'ils utilisent.

2.2 Exclusion de la responsabilité

En signant l'inscription le pilote et le co-pilote renoncent à toute réclamation concernant l'événement, quelle que soit le dommage, envers :

- L'organisateur,
- Les promoteurs de l'événement,
- Les autorités communales et les constructeurs des routes, s'il-y-a des dommages causés par l'état de routes, parcourues pendant l'événement,
- toutes les personnes qui aident l'organisation et
- les agents d'exécution et les assistants de toutes les personnes et de tous les organismes susmentionnés,

sauf en cas de dommage causé intentionnellement ou par négligence sévère.

Cette exclusion de la responsabilité s'applique aussi à des dommages qui résultent de l'apposition d'autocollants et de la publicité de l'organisateur sur les voitures des concurrents.

Cette exclusion de la responsabilité prend effet dès la remise du formulaire d'inscription envers toutes les parties concernées.

L'exclusion de la responsabilité s'applique aux réclamations sur n'importe quelle base légale, en particulier pour les demandes d'intérêts découlant de la responsabilité contractuelle et extracontractuelles et aussi pour les dommages résultant de faits illégaux.



Les concurrents ont pris note du fait, que l'organisation a souscrit une assurance pour l'évènement avec des termes habituels. Les concurrents savent qu'en cas d'actions en responsabilité du conducteur, du co-pilote et du propriétaire du véhicule, seuls les dommages corporels (pas les dommages matériels) causés par négligence grave sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

2.3 Exemption des droits du propriétaire du véhicule

Si les conducteurs/co-pilotes ne sont pas eux-mêmes propriétaires du véhicule utilisé, ils doivent s'assurer que le propriétaire du véhicule présente une déclaration de décharge de responsabilité. Dans le cas où, contrairement à cette obligation, la déclaration n'a pas été donnée par le propriétaire du véhicule, le conducteur/copilote doit indemniser toutes les personnes et organismes énumérés au point V.2.2. contre toute réclamation du propriétaire du véhicule. Ceci ne s'applique pas aux dommages causés intentionnellement ou par négligence grave

En cas de réclamations contre les autres participants (conducteurs et copilotes), leurs assistants, propriétaires des autres véhicules, leurs propres conducteurs, copilotes et assistants, la présente déclaration d'indemnisation porte sur les dommages liés à l'évènement et en cas de réclamations contre d'autres personnes et organismes pour des dommages liés à l'évènement dans son ensemble.

2.4 Responsabilité de l'assureur de la partie responsable du dommage

Dans tous les cas d'exclusion de responsabilité conformément aux points 2.1. à 2.3., cette exclusion ne s'applique pas aux réclamations des personnes lésées à l'égard de l'assureur de la partie responsable du dommage.

X. Points divers

1. Instructions de l'organisateur

Les participants s'engagent à suivre les instructions de l'organisateur et de ses représentants.

2. Publications

En soumettant l'inscription, les conducteurs, les co-pilotes et aussi leurs sponsors, donnent leur consentement à ce que :

- l'organisateur enregistre toutes les activités liées à l'évènement et les diffuse à la radio, à la télévision ou autrement, sans que cela ne donne lieu à des réclamations contre l'organisateur ou les sociétés de radiodiffusion ;
- l'organisateur communique les adresses des participants sur demande aux photographes afin qu'ils puissent envoyer leurs photos aux participants.

Les droits d'auteur de l'ensemble de l'évènement sont la propriété de l'organisateur.

3. Comportement sportif

On attend des équipes qu'elles se comportent de manière sportive. Par exemple, le blocage délibéré d'autres équipages ainsi que tout comportement antisportif, quelle que nature il soit, est interdit sous peine de sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4. Modifications/suppléments/annulation

Ce règlement peut être modifié ou complété s'il y a du besoin. Toute modification ou disposition additionnelle est publiée dans des bulletins numérotés et datés faisant partie du présent règlement. Ces bulletins seront affichés sur le tableau d'affichage officiel, sauf en cas d'impossibilité réelle pendant le déroulement de l'évènement.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au règlement ou d'annuler l'évènement pour cause de force majeure ou pour des raisons de sécurité ou sur ordre des



autorités, si cela est dû à des circonstances extraordinaires, sans assumer aucune responsabilité pour dommages et intérêts. Sont exclues les fautes intentionnelles ou les négligences graves.

5. Application et interprétation du règlement

L'organisateur est responsable de l'application des dispositions du présent règlement au cours de l'évènement. Tout cas non prévu dans le présent règlement est examiné par l'arbitre, qui est seul compétent pour décider. Les décisions de l'arbitre sont sans recours.